

Opacité sur les millions d'euros d'armes françaises livrées à Israël

Un rapport du gouvernement, que Mediapart publie en exclusivité, révèle que la France a livré 30 millions d'euros d'armes à Israël en 2023. Le gouvernement français refuse toujours de dire si certaines livraisons ont eu lieu après le début de la guerre à Gaza.

[Justine Brabant](#)

3 septembre 2024 à 18h34

Le Royaume-Uni a annoncé le 2 septembre, par la voix de son ministre des affaires étrangères, David Lammy, suspendre partiellement ses licences d'exportation d'armes vers Israël. La mesure fait suite à un examen détaillé par le gouvernement travailliste (élu [début juillet](#)) des autorisations accordées jusqu'ici par l'exécutif conservateur.

« *Il existe un risque clair [que certaines armes britanniques] puissent être utilisées pour commettre ou faciliter une violation grave du droit humanitaire international* », a [expliqué](#) le ministre pour justifier sa décision, qui concerne environ un dixième des licences d'exportation accordées par Londres. Cesseront notamment d'être livrés « *d'importants composants utilisés dans des avions militaires, notamment des avions de chasse, des hélicoptères et des drones, ainsi que des pièces qui facilitent le ciblage au sol* ».

La France, comme le Royaume-Uni, a signé plusieurs textes (dont le Traité sur le commerce des armes) lui interdisant de livrer des armes s'il existe un risque qu'elles soient utilisées pour commettre des crimes de guerre ou des attaques dirigées contre des civils. Mais elle n'en tire visiblement pas tout à fait les mêmes conclusions.



Tirs d'artillerie de l'armée israélienne sur la bande de Gaza à la frontière avec Rafah le 8 mai 2024. © Photo Mostafa Alkharouf / Anadolu via AFP

Malgré les preuves [qui s'accumulent](#) de possibles crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par l'armée israélienne à Gaza depuis l'automne 2023 après les massacres du 7 octobre, elle n'a jamais prononcé officiellement d'embargo, total ou partiel, sur ses livraisons d'armes à Israël.

Ce n'est qu'après onze mois de guerre que le ministère des armées a enfin consenti à expliquer certaines des mesures prises pour s'assurer que les armes françaises ne contribueraient pas à des massacres à Gaza : interrogé par Mediapart, il a précisé, le 4 septembre, que la France avait suspendu certaines licences d'exportation d'armement accordées à Israël au regard de la situation à Gaza, sans préciser combien ni les catégories de matériel concernées. Il a toutefois indiqué que ces suspensions ne concernaient pas la catégorie des « *bombes, torpilles, roquettes, missiles, autres dispositifs et charges explosifs* ».

Pour le reste, le gouvernement français continue d'[assurer](#) qu'il ne livre à Israël que des armes à vocation défensive. « *Aucune exportation de matériels susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'opérations terrestres à Gaza n'est ou ne sera autorisée* » a-t-il déclaré à Mediapart le 4 septembre. Mais il ne donne aucun moyen de le vérifier : malgré les demandes répétées de médias et d'ONG, la liste précise des armes vendues et/ou livrées à Israël par la France n'est toujours pas connue. Plus inquiétant : la formulation laisse entendre que du matériel français peut être utilisé pour des opérations non terrestres - donc possiblement pour des opérations aériennes, [les plus meurtrières](#) pour les Palestinien·nes.

Le gouvernement français ne respecte pas les quelques règles qu'il s'est lui-même fixées afin d'assurer une (relative) transparence sur ses ventes d'armes. Alors que l'exécutif français a [l'obligation](#) de rendre chaque année avant le 1^{er} juin un rapport au Parlement sur les exportations d'armes françaises, celui de 2024 (portant sur les exportations de 2023) n'a toujours pas été officiellement présenté dans l'hémicycle, ni rendu public. « *Sa publication, perturbée par la démission du gouvernement, surviendra hors période d'affaires courantes* », fait savoir le ministère.

Mediapart, qui a pu se le procurer, le publie aujourd'hui en intégralité. Ce document de 135 pages débute par un long texte d'autosatisfaction, vantant une politique d'exportation « *cohérente* » et rigoureusement contrôlée, qui reprend au passage les [chiffres sciemment gonflés](#) de l'aide militaire française à l'Ukraine.

Ventes d'armes françaises en baisse

Ce rapport révèle d'abord que les ventes d'armes françaises sont en baisse : 8,2 milliards d'euros de commandes enregistrées en 2023, contre 27 milliards en 2022. Une évolution qui s'explique par les ventes exceptionnelles (notamment de Rafale aux Émirats arabes unis) de 2022, et qui ne surprend pas Léo Péria-Peigné, chercheur à l'Institut français des relations internationales (Ifri).

« La base du commerce de l'armement est faite de contrats à moins de 200 millions d'euros, qui couvrent de petites quantités de matériel, des pièces, de la maintenance, de l'entraînement, etc. Les pics les plus importants, eux, sont faits par des contrats à plus de 200 millions d'euros, liés à l'achat de plateformes importantes et, dans le cas de la France, très avancées donc très coûteuses comme le Rafale. Le commerce de l'armement est rarement une constante, mais comprend régulièrement des pics qui font varier les classements »

d'exportateurs d'une année à l'autre », rappelle le chercheur, auteur de *Géopolitique de l'armement* (Le Cavalier bleu, 2024).

Le vrai intérêt de ce rapport réside en réalité dans ses annexes, et plus précisément dans les longs tableaux récapitulants, pour chaque pays client, le nombre et le montant des licences d'exportation (document sans lequel toute vente d'arme est impossible) octroyées par le gouvernement français, ainsi que le montant en euros des matériels effectivement livrés pour l'année concernée – car chaque licence ne débouche pas nécessairement sur une vente, et en cas de vente, la livraison peut n'être effective que des années plus tard.

Rapport 2024 sur les exportations d'armement françaises

On y croise, pour ce rapport 2024, plusieurs bizarreries que le débat au Parlement, s'il a lieu un jour, permettra peut-être d'éclaircir : une licence pour une « *formation opérationnelle* » accordée au Rwanda pour un montant de 600 000 euros, alors que l'armée rwandaise, à travers le mouvement rebelle du M23, combat et commet des crimes à l'est de la République démocratique du Congo ; une autre licence (de 20 000 euros) pour de la « *technologie* » militaire octroyée à l'Éthiopie d'Abiy Ahmed, dont l'armée est pourtant complice d'un [nettoyage ethnique](#) au Tigré de l'Ouest...

75 licences d'exportation vers Israël pour un total de 176 millions d'euros

Sur le continent européen, la relation avec la Hongrie de Victor Orbán, en dépit des condamnations officielles par Paris de ce régime illibéral, ne semble pas aller si mal : l'exécutif français a donné en 2023 son feu vert à la vente à Budapest de divers équipements militaires de catégories ML4 (« *bombes, torpilles, roquettes, missiles, autres dispositifs et charges explosifs* » et leurs composants) et ML10 (aéronefs ou drones), ainsi que de « *logiciels* » et autres « *technologie[s]* » militaires pour un total de 174 millions d'euros.

Mais surtout, le document lève une partie du voile sur la politique française d'exportation d'armes vers Israël. On y apprend qu'en 2023, la France y a livré 30 millions d'euros de matériel militaire. Les mois concernés n'étant pas précisés, impossible de savoir si ces livraisons se sont poursuivies après le lancement des brutales représailles israéliennes dans la bande de Gaza, après les tueries du 7-octobre 2023.

Interrogé sur ce point, le ministère des armées nous a livré une réponse surprenante : il assure qu'il ne « *dispose pas d'un outil permettant de répondre à la question dans le temps donné et la finesse temporelle requise* ». Autrement dit, un ministère doté de 40 milliards d'euros de budget annuel n'est pas doté d'un tableur Excel qui lui permette de vérifier s'il a vendu des armes à un pays en guerre.

Le rapport nous apprend que la France a par ailleurs, toujours en 2023, validé pour 20 millions d'euros de commandes israéliennes auprès d'industriels français, et a accordé 75 licences d'exportation vers Israël, pour un total de 176 millions d'euros. Ces licences concernent notamment les catégories de matériel dites ML2 (« *armes à canon lisse d'un calibre égal ou supérieur à 20 mm [...] et leurs composants* »), ML4 (« *bombes, torpilles, roquettes, missiles, autres dispositifs et charges explosifs [...] et leurs composants* »), ML6

(« véhicules terrestres et leurs composants »), ML10 (aéronefs, drones et leurs composants) ou AMA 1 (« satellites de détection, de renseignement » et leurs composants).

Toutes ces licences ne déboucheront pas sur des ventes. Certaines, aux dires du ministère, ont donc été suspendues depuis. Mais il n'empêche : sans plus de précisions des autorités françaises, il est difficile de comprendre comment Paris a pu obtenir la garantie que rien, dans cet arsenal, ne pourrait servir à commettre des crimes à Gaza.

S'agissant des « bombes » et autres « roquettes », Léo Péria-Peigné précise : « La catégorie ML4 est une catégorie bâtarde et très large car elle peut englober des munitions comme des pièces détachées ou des composants qui leur sont liés : cela peut aller de la bombe de 500 kilos à la puce électronique interne, détaille-t-il. Les licences en question pourraient ainsi concerner des composants électroniques de mise à feu, ou d'autres équipements de ce type. L'armée israélienne utilisant en majorité des véhicules terrestres, aériens et navals de conception nationale ou américaine, il est très peu probable qu'il s'agisse de munitions complètes, mais plutôt de composants à destination de l'industrie de défense locale. »

19 millions d'euros de « capteurs et lasers »

Il faut encore y ajouter un second aspect de la vente de matériel militaire : les biens dits « à double usage », soit des produits considérés comme sensibles car ils peuvent être utilisés aussi bien à des fins civiles que militaires. Ils sont de nature très variée : drones qui peuvent être utilisés pour des loisirs ou pour larguer des munitions, souches virales qui peuvent être utilisées pour la recherche médicale ou pour mettre au point une arme bactériologique, joints utilisés dans une usine civile ou dans une centrale nucléaire...

Comme pour les armes, leur exportation doit faire l'objet d'autorisations spécifiques, et le gouvernement français doit tenir un rapport annuel sur ces exportations. Celui de l'année 2024 n'a pas été rendu public. Mediapart le publie également. Il pose, lui aussi, de nombreuses questions sur la politique française d'exportation vers Israël.

Rapport 2024 sur les exportations de « biens à double usage » français

Les licences autorisant l'exportation de biens à double usage vers Israël ont en effet augmenté de manière exponentielle en 2023 : elles représentent un total de 192,2 millions d'euros, contre 34 millions d'euros pour [l'année 2022](#). Ces licences concernent de l'électronique, des télécommunications, mais également des « capteurs et lasers » (pour un montant de 19 millions d'euros), et de la « navigation et aéro-électronique » (pour un montant de 3,8 millions d'euros).

De quoi interpellier Tony Fortin, chargé d'étude à l'Observatoire des armements : « C'est inquiétant, car on sait bien que l'armée israélienne est en demande de capteurs et d'électronique pour concevoir son armement aujourd'hui », note-t-il. Il [rappelle](#) qu'en 2014, un de ces « biens à double usage », un capteur de position français, avait été retrouvé dans un missile qui avait tué trois jeunes garçons à Gaza.

« Ces licences ont-elles été délivrées avant ou après le 7 octobre ? Quels types de capteurs sont concernés ? Pour quel usage ? Qui est le destinataire final ? Aucune information à ce sujet ne figure dans la documentation officielle. Vu la sensibilité du sujet, il faudrait une

explication de texte, et il faudrait surtout arrêter de délivrer des licences vers Israël au vu de ce qui se passe actuellement à Gaza », poursuit Tony Fortin.

À lire aussi

[La Wallonie interdit tout transit d'armes vers Israël](#)

31 mai 2024

[La France assure que les composants d'armes livrés à Israël ne seront pas utilisés, la gauche demande à voir](#)

27 mars 2024

Le député Aurélien Saintoul (La France insoumise), membre de la commission de défense de l'Assemblée, fait le même constat. *« C'est le même genre d'opacité que pour les matériels de guerre : on ne sait pas ce qui est effectivement livré »,* et il n'y a *« aucune visibilité sur les contrôles »* effectués *a posteriori* pour s'assurer que des biens n'ont pas été exportés sans autorisation.

Promise depuis de nombreuses années, une commission parlementaire chargée d'analyser et de contrôler les exportations d'armes françaises a finalement été mise en place en 2024. Ses membres ont été [nommés](#) en avril. Depuis la dissolution surprise décidée par Emmanuel Macron, elle est portée disparue.